

Séance du 13 Octobre 2023

DCM N° 2023-67

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Date de la convocation		
06/10/2023		
Date d'Affichage		
16/10/2023		

L'an deux mil vingt-trois

Et le treize octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTE Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle,

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

3 Absents : MALPELI Stéphane, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération**  
**Plan de Financement :**  
**Aire de jeux à**  
**l'Arboretum.**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame ALBERTINI Francine, Adjointe au Maire, expose la réflexion engagée par la commune sur l'aménagement du Parc de Luccianella : la forte fréquentation de ce site par des familles avec des enfants en bas-âge amène la commune à prévoir la poursuite de l'aménagement du site par l'installation de jeux accessibles à des enfants d'un an à trois ans.  
Ces jeux présentent des activités à visée pédagogique.

Le coût estimatif de la dépense s'élève à 35 761,60 € H.T.

Madame ALBERTINI Francine propose aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter l'opération « Poursuite de l'aménagement du Parc de Luccianella » et le plan de financement ci-après :

	Taux	Participation
Etat au titre de la DETR Axe 2	30 %	10 728,12 €
Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale	50 %	17 880,80 €
Commune de Furiani	20 %	7 152,32 €

DCM N° 2023-67

OUI l'exposé de Madame ALBERTINI Francine, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ADOpte**

- l'opération « Poursuite de l'aménagement du Parc de Luccianella » ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

**Autorise**

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michèl SIMONPIETRI

